

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 4 août.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, rue du Gare, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

Les journaux d'aujourd'hui continuent à nous entretenir des présages de guerre qui se montrent, disent-ils, sur tous les points. Les feuilles anglaises ne sont pleines que d'une clameur assourdissante contre les incroyables lenteurs de la conférence de Londres, contre la politique louche des cabinets du Nord, contre la patiente faiblesse de la diplomatie française et anglaise. Les feuilles belges renferment une foule d'adresses des diverses villes du nouveau royaume qui invitent Léopold à en finir, à les tirer de l'état d'incertitude où elles sont, et de l'atonie où languissent leur commerce et leur industrie; Anvers elle-même qui passait pour orangiste et qui sera la première victime de la guerre, écrit sous le canon hollandais une supplique au roi pour le prier de mettre fin à la longue agonie où elle se débat depuis un an. Enfin, il n'est pas jusqu'au journal officiel du gouvernement belge qui ne se répande en protestations contre ces négociations tortueuses dont rien n'annonce que les grandes puissances soient fatiguées.

Tout cela indique que chacun sent le besoin d'asseoir la politique sur un terrain plus ferme que celui où l'on s'agit sans avancer depuis bientôt deux années. Tout cela prouve que la grande comédie jouée à notre barbe est près de son dénouement et que les acteurs vont bientôt quitter les déguisements dont ils se sont affublés. — Avant peu de jours, on verra la presse politique adopter la donnée que nous avons posée comme base de l'état actuel des choses et dont la fine tactique des journaux ministériels avait écarté jusqu'ici les feuilles indépendantes.

Nous avons besoin de retourner en arrière et de nous rappeler toutes les précautions de solennité ridicule qu'on a prises dans le but de donner le change à l'Europe sur le véritable objet de la conférence de Londres, pour concevoir qu'on ait pu se laisser abuser par ces graves singeries diplomatiques. Toutefois, il faut rappeler à l'honneur du bon sens national l'impression profonde que produisit sur Paris la nomination de M. de Talleyrand à l'ambassade de Londres. On comprit vaguement dès-lors ce que signifiait le choix de cet homme, et l'on devina qu'il allait agenouiller en sa personne la révolution de juillet aux pieds de la sainte-alliance.

Examinons en effet si jamais la question belge put devenir une cause de guerre universelle, et convenons que si, pour ramener quelques florins dans la caisse du roi Guillaume, et pour satisfaire sa vanité de membre de la confédération germanique, la Prusse, l'Autriche et la Russie ont consenti à faire les frais énormes d'armemens qu'elles continuent encore, si ces puissances se sont exposées à une grande guerre dans l'état de fermentation où elles voyaient leurs peuples, les rois de la sainte-alliance pratiquent avec une piété bien rare les devoirs sacrés de l'amitié. Convenons que c'est pousser la délicatesse de l'abnégation à un point que personne n'aurait soupçonné chez des gens qui se trahissaient les uns les autres dans leurs coalitions contre ou pour Napoléon; convenons qu'une pareille générosité serait admirable et peut-être un peu sottise chez de simples particuliers, mais que chez d'aussi grands rois elle tient véritablement du miracle et qu'elle touche au sublime ou tombe dans la niaiserie.

Souvenons-nous, cependant, que Louis-Philippe a porté et porte encore plus loin le dévouement, en donnant sa fille à un prince dont le trône est si mal affermi et qui est l'objet de scrupules si honorables de la part de gens qui pourraient jeter un million de baionnettes sur ses quatre millions de sujets.

Nous ignorons si le roi Guillaume est dans le secret de cette farce auguste, mais cela est assez indifférent; car en admettant que ce vieillard entêté résiste de bonne foi et sérieusement aux propositions de la Belgique, au moins conviendra-t-on qu'il était assez facile pour les puissances à qui son obstination coûtait chaque jour quatre ou cinq millions, de lui faire signifier en dix lignes une note qui aurait tout terminé. Nous pouvons bien supposer que des capacités telles que M. Sébastiani ou M. de Montalivet aient été mystifiées en tout ceci; mais que M. de Talleyrand s'y soit laissé tromper, c'est ce que nous ne croirons jamais. — Il y a donc sous cette affaire telle que nous la voyons, nous autres pauvres d'esprit, quelque finesse dans laquelle la France a trempé et trempe encore, mais que le bon sens universel déjouera bientôt.

On se demandera sans doute comment on peut coordonner dans le système que nous développons ici plusieurs démarches du gouvernement français qui semblent avoir été faites sur une ligne tout opposée.

Nous avons assez souvent déjà parlé d'une camarilla gouvernant en-dehors du gouvernement et à son insu, pour que

nous soyons facilement entendus dans les explications que nous allons donner sans nous exposer à subir la critique de M. le procureur du roi.

La vérité est que depuis juillet et jusqu'à ce jour il y a eu en France deux gouvernemens, l'un responsable et patent, l'autre irresponsable et secret; deux diplomaties, deux polices centrales. Or, il est très-aisé de comprendre que, dans les premiers mois qui suivirent la révolution, la camarilla non-seulement n'osât pas porter au conseil des ministres des plans qui étaient tout faits le lendemain de l'Hôtel-de-Ville, et qu'on trouve déjà en germe dans les proclamations du Lieutenant-Général, où l'on se vantait de nous avoir sauvés de l'anarchie, où l'on nous promettait de nous réconcilier avec l'Europe, mais même que dans le conseil les patriotes qui y siégeaient purent faire passer certaines choses sans que la camarilla s'y opposât, de crainte d'ouvrir les yeux trop tôt à ces honnêtes gens, dont la retraite précipitée aurait produit sur Paris, tel qu'il était alors, une impression dangereuse. On en était quitte pour tout expliquer et tout désavouer par l'organe de la diplomatie intime, qui était composée, on s'en souvient, des familiers de la maison royale, M. Baudrand, M. Athalin, M. de Rumigny, etc.

C'est ainsi que M. Bigon fut autorisé à porter à la tribune son système de non-intervention, si singulièrement travesti aujourd'hui. — C'est ainsi que M. Sébastiani seconda tout d'abord la première insurrection des légations, et provoqua une catastrophe inutile. C'est ainsi que dans cette affaire, commencée par lui seul et terminée sous l'inspiration d'en haut, il fut forcé de jouer un rôle pitoyable vis-à-vis de l'envoyé des insurgés Italiens, M. Hubert-Saladin. Tancé pour sa première sottise, on l'obligea à revenir en arrière et à abandonner ceux qu'il avait poussés.

C'est ainsi que les tentatives des Espagnols sur la frontière du Midi furent en premier lieu encouragées, favorisées, aidées de conseils et d'argent. C'était une bête doctrine de M. Guizot qui voulait constitutionaliser l'Espagne, parce que l'Espagne despotique dérangeait son grand système du progrès social développé à la Sorbonne. La camarilla en arrêta promptement les conséquences, et le sous-préfet de Bayonne fut chargé de cette mission.

C'est ainsi qu'ici même, à Lyon, tout le monde a vu se préparer au grand jour l'expédition des Italiens pour la Savoie, avec la tolérance, si ce n'est avec la coopération de l'autorité. — Le télégraphe prévint à tems les embarras d'une victoire qui n'aurait pas été un instant douteuse.

Enfin, on se rappelle que M. Laffitte ayant découvert cette auguste manigance, ayant acquis la preuve que des courriers dont les dépêches ne lui étaient pas communiquées, arrivaient journellement au Château; qu'une diplomatie qu'il ne connaissait pas conduisait à son insu les affaires les plus importantes; qu'en un mot, il jouait le rôle fort sot d'un paravent destiné à couvrir de sa responsabilité les actes et les fautes d'autrui, on se rappelle que M. Laffitte, indigné, se retira, laissant la place au glorieux ministère du 13 mars.

M. Périer entra bien mieux dans le plan secret; mais assurément on ne lui dit pas non plus tout ce qui se faisait et tout ce qu'on voulait faire. Son caractère violent et sa vanité permirent heureusement qu'on s'emparât de lui assez complètement, quoiqu'à la fin ses emportemens fussent devenus bien fatigans.

Mais depuis sa mort, depuis que M. de Montalivet s'est placé à la tête du cabinet, on n'a plus besoin de rien cacher à des gens qui ne désirent rien connaître et qui s'estiment heureux qu'on les laisse jouir avec le moins de fatigue possible des douceurs du pouvoir et des splendeurs de leurs salons ministériels. Tout marche donc le mieux du monde, et la *Gazette d'Augsbourg* nous a appris que la maladie de M. Sébastiani ne ralentissait nullement l'activité de notre diplomatie et ne nous empêchait pas d'intervenir glorieusement dans les affaires des peuples et des rois.

Il y a une autre intervention dont nous n'avons rien dit, parce qu'elle est restée couverte du plus profond mystère: c'est notre intervention dans la question polonaise.

Nous avons une trop pleine assurance ou une trop grande certitude de la véracité de M. Sébastiani pour douter un seul instant que nous ne nous soyons mêlés généreusement de cette affaire. — Mais il est malheureux que cet homme d'Etat ait résisté à toutes les instances qui lui ont été faites pour communiquer à la chambre les pièces de la négociation; il est fâcheux qu'il se soit renfermé dans un silence dont nul ne comprenait la nécessité ni même la convenance, car nous connaissons des gens qui sont convaincus que jamais le gouvernement n'a fait aucune démarche en faveur de la Pologne; qui s'imaginent que la prophétie de M. Sébas-

tiani sur le sort de ce peuple héroïque était un désir imprudemment manifesté, tout autant qu'une prévision de l'avenir; qui croient fermement que bien loin de souhaiter le triomphe de la liberté polonaise comme on le feignait hypocritement pour exciter, il y a un an, les braves de la garde nationale, on trembla un instant que la bravoure ne triomphât du nombre et que ce peuple ressuscité ne vint se jeter comme un embarras au travers de la politique européenne; il y a des gens qui sont persuadés aussi que M. Sébastiani avait peu de mérite à prédire la chute de la Pologne, puisque c'était une chose arrêtée et convenue d'avance que si la Russie seule n'eût pas suffi à l'écraser, la Prusse et l'Autriche s'y seraient aidées; comme la première s'y aida effectivement; puisque la France avait souscrit à ce projet généreux; puisqu'elle s'était résignée à regarder de loin l'égorgeement de cette nation immortelle, et à compter lentement, au milieu de nos profondes et dévorantes angoisses, les sanglots convulsifs de son agonie.

Le dégoût et la honte arrêtent notre plume.

Concluons. — Il n'y a en France que deux hommes qui connaissent exactement, et dans toute son ignominieuse profondeur, la voie politique où marche la France depuis juillet. — L'un des deux est couvert d'une irresponsabilité légale.

L'autre est M. de Talleyrand.

Ans. P.

Par ordonnance en date du 30 juillet, insérée dans le *Moniteur* de ce jour, sont nommés: conseiller à la cour royale de Lyon, M. Varenard, procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Duguey, décédé; procureur du roi près le tribunal civil de Lyon (Rhône), M. Chegaray, substitut du procureur-général près la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Varenard, appelé à d'autres fonctions.

On voit que le juste-milieu sait récompenser le zèle de ses serviteurs, et qu'enfin ce n'est pas vainement que les fonctionnaires se donnent la peine de paraître furieux contre la *mauvaise presse*. — En bonne justice, ces messieurs devraient des remerciemens au *Précurseur*, car ils ne nieront pas que nous ne soyons pour quelque chose dans leur avancement.

Une réunion très-intéressante a eu lieu dans un des salons de l'hôtel de la préfecture, mardi dernier. Elle se composait des personnes bienfaisantes qui ont concouru à la fondation d'une *Salle d'Asile* pour les petits enfans dans le quartier St-Paul: cette réunion avait pour but la nomination d'un comité définitif de 15 dames qui serait chargé de l'administration et de la surveillance de cet utile établissement.

M^{me} de Gasparin a ouvert la séance par un discours aussi bien pensé qu'élégamment écrit, dans lequel elle a fait ressortir tous les avantages des fondations de ce genre, qui, prenant place entre les Sociétés maternelles et les Ecoles primaires, assurent aux enfans, depuis le berceau jusqu'à l'âge du travail, cette continuité des soins du corps et de l'âme si nécessaires pour qu'ils n'entrent dans la société qu'en y apportant la double garantie des habitudes laborieuses et de cette éducation morale sans laquelle il n'est pas de bons citoyens.

Après M^{me} de Gasparin, M^{me} Bourrit, secrétaire du comité provisoire, a pris la parole et a lu un rapport qui mériterait d'être inséré en entier et non par extrait dans les colonnes de ce journal, tant les détails qu'il contient sont propres à intéresser tous les amis de l'humanité et du perfectionnement social, tant l'heureuse simplicité du style et la douce charité de la pensée sont de nature à échauffer la bienfaisance des lecteurs.

Elle a rappelé qu'au mois de janvier de cette année, cette institution, dont les bienfaits déjà appréciés le seront bientôt davantage, n'existait encore qu'en germe dans la pensée de quelques personnes dont *faire le bien* est la seule mais constante occupation; qu'un essai sur 4 ou 5 enfans, confiés aux soins d'une femme qui n'avait d'autre mérite que le mérite précieux de la bonne volonté et d'un bon cœur, surveillée ou plutôt dirigée par une autre personne qui avait visité à Paris et en Suisse des établissemens analogues, avait été si heureux que les témoins de ce succès se résolurent à donner le plus promptement le plus grand développement possible à cet *Asile*, convaincus justement que la bienveillance d'abord, et plus tard la reconnaissance lyonnaise ne permettraient pas son abandon et sa clôture.

Des secours furent demandés et accordés avec empressement; les enfans se présentèrent en grand nombre; le premier local trop étroit fut remplacé par un autre plus vaste; une jeune personne de mérite accepta la tâche de former ces jeunes cœurs et de discipliner ces jeunes caractères; et, comme par enchantement, au bout de quelques mois, cette salle, qui avait recueilli quatre enfans à son ouverture, en contenait 80. 25 nouveaux sont inscrits et y seront introduits successivement quatre par quatre, suivant le règlement sage et combiné dans l'intérêt de l'ordre et de la régularité des exercices, de crainte qu'un trop grand nombre d'enfans entrant à la fois, ne jetât du trouble et de la perturbation dans les habitudes de l'école.

Sur les 80 enfans reçus dans l'Asile, 55 appartiennent à des familles catholiques, 24 à des familles protestantes, 1 à des israélites. On réunit ainsi, par un motif d'économie et sans que les consciences les plus inquiètes et les plus exigeantes puissent craindre les influences du prosélytisme, des enfans que leur âge (2 à 6 ans) met à l'abri de ces influences, et qui ont un besoin égal soit de leçons morales, trop élémentaires et trop simples pour que l'esprit de secte puisse s'en emparer, soit de soins physiques que les familles, occupées à un travail extérieur, ne peuvent pas donner.

Ces détails ont été écoutés avec un vif intérêt, et chacun se disait que l'établissement placé sous la protection d'ames aussi pieusement inspirées que celles qui se sont révélées dans cette réunion, ne peut que prospérer et contribuer à l'amélioration en même tems qu'au soulagement des classes pauvres.

Après ces lectures, on a procédé par la voie du scrutin à la composition du comité définitif; les quinze dames qui, ayant obtenu le plus de suffrages, ont été proclamées membres du comité, sont M^{mes} de Gasparin, Prunelle, Martin-Paschoud, Bourrit, Tansard, Evesque, Catelin, Granger, Teillard, Camille Rey, Verdun, Elysée Devillas, Faye, Delahante et Etienne Gauthier.

On est passé ensuite dans une autre où madame de Gasparin avait réuni tous les enfans de l'Asile, afin que chaque personne pût, en jugeant des progrès de ces enfans, être encouragée à continuer ses dons; on a été étonné du bon ordre, des exercices, de la prompte obéissance, de la discipline parfaite et de la vive intelligence de ces petites créatures, heureuses d'être appelées à la vie morale avec de si sûres garanties et de si précieux avantages.

Enfin, on s'est séparé avec la satisfaction d'avoir concouru à une bonne œuvre, et avec l'engagement pris de la soutenir et de l'étendre pour en procurer le bienfait au plus grand nombre possible de ces pauvres enfans que nous avons la douleur de voir si souvent dans les rues exposés à la contagion du vice et aux dangers physiques de l'isolement.

Il est à propos de rappeler, en terminant cette note, que le conseil municipal a mis à la disposition de M. le maire, sur la demande de ce magistrat, une somme de 6,000 f. destinée à la fondation d'une *Salle d'Asile-modèle*; en sorte qu'il est permis d'espérer qu'avant deux ou trois mois, notre ville aura deux salles dans lesquelles 2 ou 300 enfans seront élevés avec les soins minutieux et empressés de la mère la plus tendre et la plus éclairée.

A. L. T.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 5 août 1832.

Monsieur,

Chaque jour vous retrouve toujours occupé à ce qui peut contribuer au bonheur de l'humanité; aussi a-t-on vu avec plaisir, dans votre numéro d'hier, l'article sur les eaux de Lyon; on y a démontré à l'administration ce qu'elle aurait dû faire, ce qu'elle doit faire encore, et ce qu'elle ne fera peut-être pas, car le juste-milieu la paralyse dans tous ses membres; mais vous avez oublié de parler de ces malheureux quartiers de la côte St-Sébastien qui manquent d'eau, et d'où nous sommes obligés d'aller puiser dans le Rhône même l'eau nécessaire à nos besoins, car dans les lieux que nous habitons il faut une heure pour remplir un seau; ajoutez à cela l'incommodité, la perte du tems, le peu de gain du travail, et qu'on juge du bonheur du peuple. Il semble que l'on fait tout pour le lasser. S'il gagne peu, s'il est forcé de s'abstenir d'un peu de vin pour réparer ses forces, au moins doit-on lui accorder de l'eau en ne refusant pas de donner ce que demandent les entrepreneurs de cette nouvelle invention qui devait porter à la Croix-Rousse les eaux du Rhône, pour les distribuer ensuite partout où besoin serait; mais, comme chacun sait, l'administration demande toujours de l'argent, c'est un puits perdu où s'entassent d'immenses revenus, et qui n'en regorgent que pour son profit ou pour construire des salles de spectacle.

Veuillez, nous vous en prions, r'ouvrir un article en notre faveur; peut-être la bonne administration de Lyon rougira-t-elle de cette prétendue sollicitude toute paternelle qu'elle a pour ses administrés.

Recevez, etc.

Les habitans de la côte St-Sébastien et
rues adjacentes.

EXPÉDITION DE DON PÉDRO.

Nous croyons pouvoir garantir les détails suivans arrivés par la voie de Londres à un ministre étranger de notre capitale.

Oporto, 26 juillet.

Mon cher ami,

« Le 23 au soir don Pedro avait eu avis que les troupes miguélistes arrivaient sur Oporto pour présenter le combat. A cet avis important, et lorsque l'armée constitutionnelle faisait ses préparatifs pour se diriger sur Coïmbre, un ordre du jour parut, à 7 heures du soir, par lequel on enjoignait aux commandans des régimens de tenir leurs corps prêts pour se mettre en mouvement le lendemain à la pointe du jour, non pas pour Coïmbre, mais bien pour marcher sur la route de Lisbonne. Toute la nuit notre ville a eu l'aspect d'une place de guerre, et le lendemain à 4 heures du matin la générale a commencé à battre dans tous les quartiers, à 4 heures et 1/2 l'armée se trouvait en masse sur la place, et, après avoir écouté la lecture d'une proclamation remplie d'énergie et de patriotisme, ces braves ont quitté nos murs, commandés par le vicomte de Villafior. Don Pedro est resté à Oporto.

« L'empereur s'est occupé à Oporto de prendre les mesures les plus efficaces pour maintenir l'ordre public dans la ville où le plus grand enthousiasme continue à régner.

« Sur les huit heures du matin une vive détonation s'est fait entendre dans notre ville, et nous n'avons pas tardé à apprendre que les deux corps ennemis s'étaient rencontrés face à face au petit village de *Ferreiros* (à deux petites lieues

au-delà d'Oporto, sur la route de Lisbonne). C'est dans ce village que l'affaire a commencé. Le premier choc a été tout-à-fait à l'avantage de don Pedro, et les troupes miguélistes ont été forcées d'abandonner le terrain où elles avaient pris position. L'enthousiasme de nos soldats ne s'est pas borné là, le village a été dépassé, mais le terrain étant tout-à-fait plat, et don Pedro n'ayant que bien peu de cavalerie, celle de don Miguel a fait une charge qui a forcé nos troupes à rentrer à Ferreiros avec une assez forte perte.

« Arrivés à ce point d'appui, que la cavalerie n'a pu enlever, une petite pièce d'artillerie très-adroitement dirigée sur les troupes miguélistes les a forcés à se retirer.

« La fusillade n'en a pas moins continué jusqu'à l'heure de midi, elle a alors complètement cessé.

« Vers une heure, plusieurs réfractaires de don Miguel sont venus se joindre à nos braves, et ils ont donné l'assurance au commandant en chef, qu'avant la fin de la journée, une bonne partie des troupes de cavalerie aurait rejoint le drapeau de la liberté.

« Le commandant en chef, comte de Villafior, s'est empressé d'expédier ses braves sur Oporto où nous les avons vus entrer aux cris répétés de *vive la liberté ! vive la constitution !*

« Sur les trois heures, le comte de Villafior a fait partir une division en avant-garde et ces braves n'ont pas tardé à recommencer le feu. Pendant près de trois quarts d'heure, il a été admirablement soutenu par cette faible colonne composée d'environ 1,500 hommes contre une division d'environ 5 à 4,000. Cependant, sur les quatre heures, les troupes miguélistes commençaient à gagner du terrain, et les nôtres battaient en retraite, lorsque la seconde division, qui se trouvait dans le village, a fait une sortie au pas de charge qui a complètement dérouter le général ennemi et l'a mis dans la nécessité de faire rétrograder.

« Confiantes alors dans la victoire, nos troupes ont continué leur attaque qui s'est terminée par une déconfiture complète des troupes miguélistes. Deux régimens de cavalerie ont pris, m'assure-t-on, fait et cause pour don Pedro, et ces déserteurs nous ont pour ainsi dire valu la prise de 1,500 hommes. Le reste des troupes miguélistes a pris la fuite et nos soldats courent après eux comme le lévrier court après le lapin.

« Tel est le rapport que l'on vient de faire à don Pedro. Ce soir la ville sera illuminée.

« Adieu, ma première vous annoncera notre entrée à Lisbonne.

« P. S. Une partie de nos troupes, ainsi que la cavalerie entre en ce moment dans la ville. Le brave Villafior est accueilli comme un triomphateur. L'empereur, qui est allé à sa rencontre, lui a donné des marques de la plus vive satisfaction. *Vive dona Maria, reine de Portugal ! Vive don Pedro ! A bas les tyrans ! Vive la constitution !* Voilà, mon ami, les seuls cris qu'on entende ici.

« J'oubliais de vous dire qu'une escouade de moines a aussi été faite prisonnière. On ne leur a pas fait subir le moindre mauvais traitement.

« Adieu, le bâtiment hisse les voiles, communiquez ma lettre à ceux qui s'intéressent à nous.

— On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

« On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de Bayonne, du 27 juillet, adressée à une maison de commerce de cette ville :

« A l'instant, un Anglais qui nous a été recommandé arrive de Madrid, d'où il est parti depuis quatre jours. On y assure qu'un général de l'armée de don Miguel venait d'y arriver portant la nouvelle de l'entrée de don Pedro à Lisbonne, les troupes de don Miguel ne voulant pas absolument se battre contre don Pedro. Nous attendons avec une vive impatience les lettres de Madrid qui nous parviendront ce soir, et désirons la confirmation de cette nouvelle.

« On croit même à Madrid que don Miguel ne tardera pas à y arriver »

— Une lettre, datée du 21, de Lisbonne, du consul sarde au consulat de la même nation à Bayonne, annonce que des bâtimens de guerre de l'escadre de don Pedro s'étaient présentés la veille devant la barre de Lisbonne, et que l'amiral Sartorius qui commande ces forces avait formellement prévenu les agens étrangers résidans dans cette capitale, et au nom de la reine dona Maria, que le port de Lisbonne demeure dès ce jour en état de blocus.

La même lettre confirme la nouvelle du débarquement d'une division de troupes constitutionnelles à Figuera, et d'une autre aux environs de Cachias (six lieues de Lisbonne.)

TERREUR DE POLICE.

Dans quel pays vivons-nous ? A quelle heure de la nuit faut-il donc rentrer chez soi, et par quelles rues faut-il passer pour n'être pas assassiné par la police ? A qui doit-on demander protection, puisque les lois ne nous protègent plus ? Qui est-ce qui est responsable de ces coups d'épée donnés dans l'ombre par les agens de la police ? Contre qui les citoyens assassinés doivent-ils porter plainte ? Tout est-il fini parce qu'on a lavé les taches de sang ?

Si les citoyens qui ont été assaillis sur le pont d'Arcole troublaient la tranquillité publique par ce qu'on appelle des cris séditieux, pourquoi ne les a-t-on pas dispersés par les moyens légaux ? Pourquoi n'a-t-on pas fait de sommations ? Mais nous sommes bien mal appris de rappeler les lois au gouvernement de l'état de siège. Ne nous a-t-on pas dit que la force publique pouvait faire usage de ses armes, avant toute sommation, sous prétexte de légitime défense ? Ceux qui ont trouvé bon que les soldats d'un régiment se fussent faits juges du moment où leur vie avait été sérieusement menacée par les femmes et les enfans de Grenoble, ne doivent-ils pas approuver que des agens de police tirent l'épée au préalable et assassinent les citoyens pour premier avertissement de se retirer ? Ce n'est ni plus ni moins que l'assassinat

que justifiaient les hommes du juste-milieu quand ils accor daient au ministère du 13 mars qu'il y avait des cas où les agens de la force publique pouvaient frapper les citoyens dès qu'ils s'en croyaient menacés. C'étaient des paroles de sang qui devaient faire couler du sang : car comme la police peut se croire menacée en proportion de ce qu'elle est irritée, et qu'il n'y a pas de cas où elle ne soit irritée et violente, il en résulte qu'elle peut tuer dans tous les cas, sans avoir à en répondre à personne.

Des meurtres ont été commis sur le pont d'Arcole, dans la nuit du 28 au 29. Toute la population a vu de larges taches de sang sur le pont et sur le quai. Ce sang n'était pas celui des agens de la police, car les feuilles ministérielles, qui exaltent leur courage, n'auraient pas manqué de s'attendrir sur leur sang versé. C'est donc celui des citoyens. Cependant, un seul citoyen s'est plaint. On ne nous dira pas qu'il n'y a eu que lui de blessé : tous ceux qui ont vu le pont d'Arcole le 29 au matin, avant que la police n'en eût fait disparaître les taches sanglantes, affirment qu'il avait dû se livrer un combat dans la nuit. Où sont donc les autres citoyens dont le sang a coulé ? ont-ils été jetés dans la Seine ? sont-ils morts ou vivans ? S'ils sont morts, la justice ne va-t-elle pas informer ? S'ils sont vivans, pourquoi n'osent-ils pas se plaindre ?

Si les lois les plus saintes n'avaient pas été violées, s'il y avait sécurité pour le malheureux qui, frappé illégalement dans un rassemblement par le fer des agens de police, viendrait demander justice de l'autorité, qui devait l'avertir avant de l'assassiner, nous aurions sans doute des révélations sur les meurtres nocturnes du pont d'Arcole. Mais se plaindre, ce serait se livrer. Avant de faire justice au plaignant, on le mettrait provisoirement en prison pour cinq ou six mois, par la raison qu'il faisait partie du rassemblement séditieux puisqu'il y a été blessé. Avant de lui permettre de se porter partie civile contre l'autorité, on le trainerait devant les tribunaux sous l'accusation de complot contre l'Etat. Mieux vaut donc qu'il reste chez lui et devore ses douleurs en silence que de s'exposer à aller en prison comme un émeutier, trop heureux d'en être quitte pour quelques blessures, ou que de se placer pour l'avenir sous la surveillance de la haute police, c'est-à-dire sous le couteau du dernier de ces hommes *courageux* dont parlent les feuilles ministérielles.

Au reste, ce n'est pas l'autorité qui gagne à ce qu'on ne sache rien. Du sang a été versé de nuit; on ne sait pourquoi ni par l'ordre de qui. Ce sang retombera sur l'autorité qui, en le faisant laver par ses agens, ne l'a pas pour cela fait disparaître. La population est en droit de croire à des barbaries, à des noyades, disons le mot : car elle sait que beaux, coup de modérés, furieux d'ordre, ne sont pas scrupuleux sur les moyens d'en finir avec ceux qui le troublent ou qu'ils accusent de le troubler. Or, si désormais des chants sont des crimes; si des hommes, à qui l'on ne reproche, quant à présent, que d'avoir fait retentir à une heure indue des refrains patriotiques sur un pont où personne ne passe, peuvent être massacrés et jetés à l'eau sans que l'opinion le lendemain s'en inquiète, où sommes-nous, et quelles sont les garanties de tant de libertés dont nous nous montrons si fiers ? Notre vie à tous n'est pas même garantie sur la voie publique. On sera condamné à mort, et exécuté sur la place par la police, pour peu qu'on lui déplaise ! Oh ! honnêtes modérés, voilà donc l'ordre que vous soutenez et que vous nous faites payer si cher ! Depuis 93, Paris n'avait pas vu de tels attentats impunis. Le meurtre sur la voie publique était devenu une chose grave, et que les magistrats, protecteurs de la sûreté générale, croyaient devoir poursuivre. Aujourd'hui on n'en tient plus compte : on ne demande plus si l'assassin est entre les mains de la justice, mais si la victime n'était pas de l'opposition; si par hasard elle ne chantait pas la *Marseillaise*, et alors tout est dit. (National.)

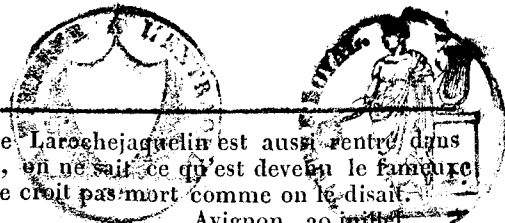
On lit dans le Temps :

Nous avons fait ce que nous imposaient les convenances sociales, cet étrange préjugé qui n'admet pas d'explications quand on les exige; mais nous l'avons fait sans haine : c'était un sacrifice. Qu'il nous soit permis de déplorer les tristes résultats de cette rencontre. La loyauté et le courage de M. Benoit ajoutent à nos regrets; c'est un de ces hommes que peu d'instans suffisent pour apprécier.

Le malheur serait plus grand encore s'il ne devait pas contribuer à établir dans nos mœurs l'indépendance de la presse, et si l'erreur qui l'a causé pouvait en amener de semblables.

Le gérant d'un journal est responsable des articles qu'il contient et de la direction qui lui est tracée. On sait bien cependant qu'il n'écrit pas tous les articles dont il accepte la responsabilité. C'est une fiction que la loi a créée à l'avantage du pouvoir, et à condition qu'elle ne serait pas transportée hors du domaine de la loi. Mais si l'égalité devant la loi ne fait point qu'il y ait entre les hommes égalité de force, de capacité, d'éducation, ni de qualités morales, si la responsabilité du ministre, qui couvre les actes de ses agens, ne veut pas impérieusement que le ministre soit coupable de leurs méfaits ni qu'il se batte en duel pour donner satisfaction à ceux qu'ils auraient offensés, pourquoi supposer que le gérant d'un journal doit répondre envers et contre tous des opinions émises par les rédacteurs, comme des erreurs qui peuvent échapper à l'inadvertance ou à l'irréflexion. Il a mis sa confiance dans les talens et dans la loyauté des collaborateurs qu'il s'est donnés; mais il ne saurait autrement accepter leurs travaux que par le choix qu'il en fait : contrôler à la fois les idées, les rapprochemens et les erreurs, est matériellement impossible.

Cependant on lui attribue également les erreurs et les offenses, les actes et l'intention d'où ils sont venus. Cette responsabilité, fiction que la loi lui impose, on la rend absurde en la poursuivant jusqu'à ses dernières conséquences. Elle devient une tyrannie, et ceci est aussi vrai pour le gérant d'un journal que pour le chef d'un ministère.



Que l'on invoque devant les tribunaux la responsabilité légale du gérant, nous le concevons, puisque la loi indique cette garantie. Mais hors l'action judiciaire, hors de la fiction légale, dans la réalité des mœurs, dans cette société où chacun se couloie, où chacun touche de près la personnalité d'un voisin, c'est un contresens que de ne rien exiger de l'auteur, que de vouloir un intermédiaire entre l'auteur et l'offense et de l'offensé. On renouvelle ainsi les duels par procuration; on fait d'un gérant de journal un spadassin malgré lui.

Et quand nous admettons que l'on peut aller jusqu'à l'auteur d'un article, c'est dans la supposition qu'il s'agit d'une insulte personnelle, de ces offenses que la barbarie de nos mœurs ne sait laver que dans le sang.

Mais n'encourageons pas ces préjugés; c'est bien assez d'y céder. Le duel des idées n'est pas un duel à l'épée ou au pistolet; c'est un duel de convictions et de raison, où l'opinion publique est le juge du camp; et si la pensée paraît coupable, si l'intention est incriminée, il n'appartient qu'au jury de l'apprécier: la force brutale n'a rien à y faire.

En portant plainte devant les magistrats nous avons voulu constater le droit de la presse; après ce qui s'est passé, nous ne croyons pas devoir insister. La plainte vient d'être retirée; c'est un hommage au courage malheureux.

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui vers cinq heures entre le gérant du *Temps* et M. Benoît, commissaire de police, l'une des personnes qui avaient pris part à la scène du 29 juillet et qui avaient donné lieu à la plainte déposée au parquet de M. le procureur du roi.

Les témoins pour M. Benoît étaient M. Nay, chef du cabinet particulier du préfet de police, et M. Haymonnet, commissaire de police; ceux de M. Coste étaient M. le docteur Pasquier et M. V. Schœlcher, homme de lettres.

D'après les conventions des témoins, les adversaires avaient été placés à cinquante pas. Armés chacun de deux pistolets, ils devaient avancer l'un sur l'autre jusqu'à une distance de vingt pas. Arrivés à cette distance, sans qu'aucun d'eux eût fait usage de ses armes, M. Benoît a invité M. Coste à tirer le premier. Celui-ci s'y est refusé. Les témoins sont alors intervenus, et il a été convenu entre eux que les adversaires feraient feu à un signal donné. Les deux coups sont partis à une seconde de distance: la balle de M. Benoît a creusé le collet de la redingote de M. Coste, et M. Benoît a été atteint au côté droit; la balle est sortie à trois pouces plus haut du côté gauche. Le blessé a été transporté à l'infirmerie de la maison du roi, et a reçu immédiatement tous les secours que réclamait une blessure qui menace d'être mortelle.

On lit dans le *National*:

Paris, le 29 juillet 1852.

Monsieur,

Permettez-moi de recourir à votre journal pour faire connaître au public des actes révoltants dont un de mes amis, M. Perrotte, bijoutier, que je viens de voir à l'instant à l'Hôtel-Dieu, a été la victime.

Hier 28, à onze heures du soir, M. Perrotte sortait du café Désiré, près la Halle au Blé, et s'en retournait paisiblement chez lui lorsque, arrivé sur le pont d'Arcole, il s'est trouvé inopinément en butte aux brutalités des sergens de ville. Il se trouvait, il est vrai, à quelque distance de plusieurs jeunes gens qui, suivant la même route, chantaient la *Marseillaise*; mais il en était assez éloigné pour que les sergens de ville, qui étaient en embuscade, pussent s'apercevoir qu'il ne faisait point partie des chanteurs; malgré cela, les sergens de ville, en grand nombre, se sont jetés sur lui et lui ont porté quatre coups de sabre sur la tête, et un cinquième qu'il a paré de la main. Il est tombé sans connaissance. Dans cet état, on l'aura cru mort, car on l'a laissé gisant dans son sang. Enfin, il ne sait combien de temps après il a repris connaissance et s'est traîné comme il a pu jusqu'à chez lui, rue des Ursins, n° 5, hôtel du pont d'Arcole, d'où il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, salle Ste-Marthe, n° 15.

Mon ami a ajouté, dans le récit qu'il m'a fait de ce hideux événement, qu'au moment où il est sorti de sa léthargie il a aperçu sur le pont d'Arcole plusieurs personnes frappées comme lui et étendues sans mouvement; il ne sait ce qu'elles sont devenues.

Je vous laisse, Monsieur le rédacteur, le soin de qualifier cet infâme guet-apens, et de faire à ce sujet les réflexions que vous jugerez convenables. Un mot seulement sera ajouté par moi. Depuis quand, demandez-vous, non plus au gouvernement, mais à la masse de mes concitoyens, n'est-il plus permis de chanter la *Marseillaise*, cet air que nos pères appelaient l'air chéri, et qui a si souvent conduit nos anciennes phalanges à la victoire? Louis-Philippe lui-même, il y a deux ans, n'a-t-il pas souvent entonné en présence du peuple cet hymne patriotique? Au moins, pour avoir le droit d'assommer ceux qui le chantent, faudrait-il qu'il fût officiellement défendu.

Agréé, etc.

Charles GLATZ,
Rue de la Calandre, n° 34.

Le sieur Bigot (Clément), ex-sous-officier de la 9^e compagnie de vétérans, est invité à se présenter de suite au bureau de l'état-major de la place, à l'Hôtel-de-Ville, pour affaires qui le concernent.

ELYSEE LYONNAIS.

MM. Tourniaire, cédant aux pressantes sollicitations qui leur ont été faites, donneront demain dimanche, à l'Elysée Lyonnais, une représentation; mais ce sera la dernière, leur départ étant irrévocablement fixé à lundi.

Les nombreux suffrages que ces écuys ont recueillis pendant leur séjour dans notre ville nous dispensent de tout éloge.

Ils possèdent deux éléphants, le plus gros surpasse tous ceux que nous avons vus à Lyon.

En un mot, l'habileté des écuys, la beauté et l'éducation soignée des chevaux, attireront certainement un nombreux concours de spectateurs.

PARIS, 2 août 1852.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

Les journaux de ce matin vous apprennent quelles suites a eues l'affaire engagée entre le journal le *Temps* et la préfecture de police. M. Benoît, blessé hier par M. Coste, a succombé cette nuit. L'indépendance de la presse a été vendue; mais l'événement n'en reste pas moins déplorable, d'autant plus que M. Benoît était personnellement un homme digne de toute estime et qu'il laisse trois enfants presque sans ressources.

Beaucoup de reproches, dans cette affaire, pèsent sur le gouvernement. Et d'abord n'est-ce pas son affectation un peu insultante pour la révolution de juillet à choisir son anniversaire pour récompenser de préférence des services de police, qui a été la première cause du mal? Ensuite ni Napoléon, ni la restauration ne prodiguaient les décorations pour des services d'ailleurs estimables rendus par les fonc-

tionnaires de la police. Mais ce qui accuse surtout le cabinet actuel, c'est que des fonctionnaires, chargés du soin de l'ordre et de la paix publique dans la capitale, se soient crus assurés des antipathies du ministère pour la presse, au point de recourir, pour répondre à une critique, d'ailleurs modérée et constitutionnelle, aux violences armées de six individus contre un.

M. Coste, à la suite du combat d'hier, a retiré sa plainte qui portait principalement sur les voies de fait exercées contre lui par le sieur Marut de l'Ombre. Avec une autre inspiration le ministère public ne se croirait pas pour cela dispensé de poursuivre d'office, ou au moins l'administration d'agir par voie d'enquête. Il n'en sera rien, vous pouvez y compter.

— Une autre affaire de police bien autrement sanglante reste toujours enveloppée de mystère; mais l'embarras et les tergiversations des feuilles ministérielles dans leur version à ce sujet, augmentent d'instant en instant la conviction générale, que l'administration Giquet a de profonds reproches à se faire dans tout ceci. Ce serait le moins si la chose est si atroce qu'on n'ose la dire, qu'on destituât le préfet qui a voulu ou permis de telles scènes. Il n'en sera rien non plus. Cependant le pont d'Arcole est encore rouge du sang des victimes.

— Un journal anglais publie aujourd'hui une lettre dont déjà je vous ai parlé, et que M. de Châteaubriand aurait adressée à la duchesse de Berry pendant son séjour en France.

Voici le texte de ce billet:

« Votre Altesse royale ne trouvera en France ni couronne ni tombeau.... Vous serez jugée, condamnée, graciée; voyez si ce sort vous convient. CHATEAUBRIAND. »

— Les nouvelles d'Oporto, reçues par voie de Londres, n'ajoutent que des détails accessoires au fait principal connu depuis hier, de la victoire remportée sur le Douro. Je vous transmets un bulletin semi-officiel de cette affaire, reçu aujourd'hui même à Paris par voie diplomatique, et que publieront quelques journaux de demain. Vous verrez par ce bulletin que la victoire a été chaudement disputée.

— Le chiffre de la mortalité cholérique, d'après le bulletin que publieront les journaux de demain, est de 21 décès seulement. C'est une amélioration considérable. Le dernier était de 27.

La chaleur qu'on avait considérée comme la principale cause de la dernière recrudescence, s'est aujourd'hui élevée à un degré très-intense, sans qu'il paraisse qu'elle a influé fâcheusement sur la santé publique.

— Tandis qu'en France on fêtait tristement dans un parti, et à regret dans l'autre, l'anniversaire de la révolution de juillet, les corps d'ouvriers de Londres se réunissaient pour célébrer pompeusement ce grand anniversaire; des bannières aux inscriptions patriotiques: *A la liberté de la presse! à l'égalité des droits! à l'égalité devant la loi! à la souveraineté du peuple!* précédaient les longues files de convives qui se rendaient à l'hôtel de Copenhague où la fête s'est célébrée.

— On avait cru que la flotte de l'amiral Pultney-Malcolm avait l'Escaut pour destination immédiate; il paraît qu'en attendant que l'obstination du roi Guillaume, ou plutôt la patience lassée de la conférence, la rende nécessaire du côté de Flessingue, elle a mouillé à Cork, où l'on croit qu'elle a la mission de comprimer des mouvements que le gouvernement anglais paraît redouter en Irlande.

— Vous ne sauriez vous faire une idée de l'effet que produit dans le bas peuple de Paris la nouvelle de la mort du duc de Reichstadt. Pas une femme de la Halle, pas un ouvrier des ports ne peut croire à la mort naturelle du fils, quand c'est à peine si, après dix ans, ils croient que le père a pu mourir. Dans ses classes moyennes ce trépas a produit peu d'effet; en de hauts lieux on l'a fortement considéré comme un événement heureux pour la dynastie actuelle.

DÉPARTEMENTS.

Le Mans, 29 juillet.

M. Charles Comte, député de notre département, est arrivé avant-hier dans nos murs. Hier, la musique du premier bataillon a donné sous ses fenêtres une sérénade qui s'est terminée aux cris de *vive M. Comte! vive le signataire du compte-rendu!* Demain on lui donnera un banquet qui, on l'espère, sera nombreux. Il sera présidé par un vétéran de 89, M. Mortier-Dupase, vieillard de 84 ans.

Brest, 30 juillet.

Le 29 juillet, au spectacle, les patriotes ont demandé la *Parisienne*. Quand l'acteur fut arrivé à ce couplet, *Soldat du drapeau tricolore*, il éprouva une si vive opposition qu'il fut obligé de ne le pas chanter; il entonna la *Marseillaise* au milieu des plus bruyants applaudissements; mais quel fut l'étonnement quand l'acteur revint, par ordre de l'autorité, recommencer le malencontreux couplet; c'était un bruit à ne plus tenir: d'un côté des sifflets, de l'autre des applaudissements. Il n'en est heureusement résulté rien de fâcheux.

OUEST. — Les fêtes de juillet, qui sur presque tous les points de la France ont été assez insignifiantes, ont pris une importance facile à concevoir dans les pays inquiétés par la chouannerie; à Nantes de grands préparatifs avaient été faits, une députation de chaque ville environnante s'y était rendue. Le prince royal y était même attendu, un banquet de 4,000 convives termina la fête. A Rennes et Angers une grande magnificence fut aussi déployée. A Angers, une jeune orpheline fut officiellement mariée à un pressur de la ville, et dotée par le roi, ainsi que les seize orphelines de Paris; plus de 1,000 personnes étaient présentes à la signature du contrat. Un banquet municipal fut donné aux époux ainsi qu'à leur famille et au dessert la dote du roi (500 f.) leur fut remise.

On voit que, dans ces contrées, le ministère a eu souci de faire de l'éclat; des généraux présidaient partout les banquets, et tous les toasts monarchiques possibles furent portés.

Nantes, 1^{er} août.

Après quelques courses hors du département des Deux-Sèvres, Robert, chef carliste très-redoutable, paraît y être

rentré. M. Louis de Larochejaquelein est aussi rentré dans notre département, on ne sait ce qu'il est devenu le fameux Diot, mais on ne le croit pas mort comme on le disait.

Avignon, 29 juillet.

La foire de Beaucaire est terminée; il y a long-temps qu'il ne s'y est fait autant d'affaires. Différentes maisons de commerce de la Corse ont acheté pour plus de 5 millions en espèces. Les Sardes et les Espagnols ont également fait des achats considérables.

NOUVELLES.

M. Ganneron, membre de la chambre des députés et colonel de la 2^e légion de la garde nationale de Paris, quitte les affaires. C'est le 10 du mois d'août qu'il abandonne à un successeur la gestion de sa maison. On assure que M. Ganneron sera très-incessamment appelé à la pairie.

— Le nommé Rossi, qui avait participé à l'assassinat de M. et Mlle Béranger d'Arce, a été exécuté à Valence (Drôme), sur l'esplanade du Champ-de-Mars. Cet homme n'a point démenti la féroce de son caractère; en marchant à la mort, il a fait preuve d'une impudeur révoltante.

— Les plongeurs occupés au pont de la Tournelle n'ont repêché aujourd'hui qu'une médaille et le pied d'un vase antique.

— En trois jours, 580 kilogrammes d'œufs de sauterelles ont été remis par les paysans de Château-Gombert aux membres de la commission créée par le maire. Ce fait peut paraître extraordinaire, mais il est attesté par les rapports officiels parvenus à l'autorité.

— M. de Châteaubriand part le 4 août. Il va à Aix en Savoie. Il passera par la Suisse, et puis, d'après ce qu'on nous assure, il y reviendra pour mettre la dernière main à divers ouvrages qu'il a commencés.

— M. Charles Comte, député de la Sarthe, est arrivé hier dans notre ville; il est descendu à l'hôtel du Dauphin. Les commissaires du banquet ont été immédiatement lui rendre visite et réitérer leur invitation. Le colonel et un grand nombre d'officiers de la garde nationale ont aussi été rendre leurs devoirs à l'honorable député. (Courrier de la Sarthe.)

— Le 19 juillet au soir, on a découvert, à l'Observatoire de Marseille, une comète dans la constellation d'Hercule. Elle est encore fort petite et invisible à l'œil nu. Elle se dirige vers le sud-est. Ce n'est pas la comète périodique qui doit passer à son périhélie à la fin de novembre.

— Le jeune Auguste de Leuchtenberg, prince d'Eichstœdt, ayant atteint l'âge de majorité, a été, conformément aux traités et au testament de son père, mis en possession du gouvernement de sa principauté, et son avènement a été porté à la connaissance de toutes les autorités, par ordre de S. M. le roi de Bavière.

— On écrit de Cassel, 26 juillet:

« Au commencement de sa séance d'aujourd'hui, l'assemblée des Etats a été dissoute par S. A. R. le prince électoral co-régent. De nouvelles élections auront lieu d'ici à six mois. MM. les députés ont quitté immédiatement la salle. »

— Les ouvriers d'une fabrique de Paris, qui comptent parmi eux de vieux soldats, ont fait entre eux une petite collecte pour réunir les fonds d'une messe qu'ils feront dire à la mémoire du fils de Napoléon.

— Une lettre particulière, adressée à l'un des officiers attachés à M^{me} la duchesse de Bragance, annonce que, par un décret de l'empereur en date du 11 juillet, le colonel don Thomas Mascarenhas a été nommé gouverneur militaire de la province d'Oporto et de la province d'entre Douro et Minho.

On connaît les services de ce brave officier de cavalerie et sa noble conduite le 30 avril 1823, en se faisant jour à travers la foule des conjurés pour faire entrer le corps diplomatique dans la chambre où le malheureux Jean VI se trouvait arrêté, et au moment de signer son abdication par la violence de l'infant don Miguel.

— La semaine dernière, une jeune fille de la commune d'Ame, arrondissement de Bethune, meurt (ou du moins on la croit morte) par suite des atteintes du choléra. Dans la crainte qu'elle ne communique cette maladie, vite on l'ensevelit et on court commander le cercueil. Déjà les ouvriers avaient commencé à clouer le couvercle lorsqu'on entendit quelque chose remuer dans la bière. On enlève de suite le couvercle; la jeune fille donnait des signes de vie. Maintenant elle est tout-à-fait rétablie et raconte, à qui veut l'entendre, son aventure. (Propagateur.)

— Hier les saint-simoniens, avertis que M. Bazard, l'un de leurs anciens chefs, était subitement mort à Courtry, sont immédiatement partis à pied tous ensemble, le père Eufantin en tête, pour se rendre au lieu de ses funérailles. Après avoir éprouvé quelques difficultés de la part de la gendarmerie de Bondy, et après quelques explications avec le maire de Livry, ils sont arrivés près de Courtry. Là, ils ont trouvé M. Jules Lechevalier, qui leur a déclaré que M^{me} Bazard, et les personnes qui étaient près d'elle, s'opposaient formellement à ce qu'ils prissent part au convoi, et qu'ils l'empêcheraient par tous les moyens en leur pouvoir. Le père Eufantin a répondu que lui et sa famille avaient fait ce qu'ils devaient faire en accourant à la nouvelle de la mort de Bazard, mais qu'il était prêt à donner une nouvelle preuve de son respect pour la volonté de la femme; et aussitôt les saint-simoniens, revenant sur leurs pas, sont rentrés à Ménil-Montant: ils y sont arrivés à minuit.

— Un fait extraordinaire et qui mérite d'attirer l'attention des médecins, s'est présenté à l'ancien cimetière de Toulon. Le 20 de ce mois, on procédait à l'exhumation de la dame Adélaïde Thémési, épouse du sieur Léhéman, à l'effet de la transporter dans le nouveau cimetière. Le corps de cette dame avait été déposé dans le cimetière le 15 novembre 1829; on s'attendait à ne plus trouver que les os dans le cercueil. Au lieu de cela, on a trouvé le cadavre tout entier et dans un état complet de conservation, aussi frais, les chairs aussi fermes que si la personne venait à peine de céder; le cercueil et les vêtements étaient seuls dans un état de décomposition. L'exhumation a été faite en présence de M. Carlier, commissaire de police, qui a dressé procès-verbal de l'exhumation, et de M. Léhéman, mari de la défunte. Ce fait est d'autant plus remarquable que le lieu de la sépulture était extrêmement humide; un ruisseau passait à côté.

— On raconte que le conseil municipal de Versailles ayant demandé à la maison du roi qu'elle voulût bien lui accorder l'autorisation de disposer de l'une des salles du château de Versailles pour le banquet qui devait être donné à la famille du général Hoche, à l'occasion de l'inauguration de la statue de ce guerrier, n'a obtenu qu'un refus. On assure même que dans sa réponse au conseil municipal, M. le baron Fain exprimait sa surprise que pareille demande eût pu être faite, le château de Versailles étant, par déclaration spéciale, une demeure royale.

— Le 28 juillet, la garde nationale de la Villette, ayant son maire et son commandant à sa tête, est allée renouveler les drapeaux qui décoraient les tombes des héros de juillet. Le maire a prononcé un discours patriotique et touchant qui a fait répandre des larmes aux nombreux assistants.

— On nous écrit de St-Flour (Cantal) que l'exécution d'un nommé Gabriel Miquel, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises du Cantal du 14 mai dernier, laquelle a eu lieu le 26 juillet à Saint-Flour, a été accompagnée d'une circonstance bien fâcheuse. Voici les détails qui nous ont été transmis.

L'exécution était fixée à onze heures du matin; la gendarmerie avait reçu l'ordre de se trouver à cette heure devant la prison pour escorter le criminel et veiller au maintien de l'ordre, conformément à la loi; mais il paraît que les mesures de précaution préparatoires avaient été négligées dans l'intérieur vis-à-vis du condamné. Il était mal enchaîné; le fer de l'un de ses pieds était même défait entièrement; les mains étaient libres, de manière qu'il a pu, au moment où l'exécuteur est venu pour s'emparer de sa personne, le frapper rudement et avec effusion de sang, d'une pierre à la tête, le mettre en fuite lui et son valet, le concierge et le prêtre, se barricader dans la cour, la dépaiver, et être prêt à massacrer quiconque se disposerait à l'approcher.

